

Fiche de données de sécurité

1907/2006/CE(REACH)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom Commercial : Garniture d'étanchéité dynamique G221

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Garniture tressée pour l'étanchéité statique et dynamique

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE

4, chemin du Fourneau – B.P. 11

21310 BEZOUOTTE – France

Tel : +33 3 80 10 08 08

Fax : +33 3 80 36 56 87

<http://www.pbi-company.com> info@pbi.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Cet article n'est pas classé.

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Ce produit ne requiert pas d'étiquetage particulier

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Non applicable

3.2 MELANGES

Éléments	No - CAS	No - EINECS	Classification selon règlement européen N°1272/2008 (CLP)
Polyacrylonitrile (PAN)	25014-41-9	-	-
PTFE (imprégnation)	9002-84-0	-	-

4 PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Essayer de tousser et rincer la gorge avec de l'eau. Sortir à l'air frais.

Contact avec la peau : Laver la peau à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau (15 minutes) ou une solution ophtalmique. Si le trouble persiste consulter un médecin.

En cas d'ingestion : non dangereux. Ne constitue pas une source probable d'exposition. En cas d'ingestion, donner beaucoup d'eau pour faciliter le passage dans le système. Consulter un médecin.

Général : En cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.2 INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Traitement symptomatique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Les moyens d'extinction recommandés sont la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

En cas d'incendie des fumées toxiques peuvent être générées au-dessus de 280°C.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRECAUTION INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

En cas d'utilisation incorrect (voir section 8), des poussières fines peuvent se former. Prévoir une aspiration et une filtration adéquate de l'air évacuée.

6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pas de précaution particulière.

6.3 METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Eliminer le produit de manière mécanique.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Pas de précaution particulière lors de la manipulation du produit sous sa forme finie. Cependant, à chaque fois que le produit est manipulé, il y a un risque de libérer des particules.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Stocker au frais, à l'abri de l'humidité, dans une zone ventilée. Conserver le produit à l'abri de l'humidité et des denrées alimentaires. Le produit est inflammable que sous l'effet d'une chaleur très intense. Une chaleur excessive peut diminuer les performances du produit.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les poussières :

Il existe pour toutes les poussières sans effet spécifique une valeur limite réglementaire :

Pays	Valeur limite	Référence
France	7 mg/m ³ 3.5 mg/m ³	Pour les poussières totales Pour les poussières alvéolaires (Art. R4222-10 du code du travail)

Respect des valeurs limites

Analyser le procédé et les tâches pour repérer les sources d'exposition aux poussières.

Si nécessaire, effectuer des mesures de poussières.

Utiliser des mesures de prévention technique (ex : ventilation et dépoussiérage des postes de travail), une organisation du travail adaptée et un nettoyage régulier pour respecter les valeurs limites d'exposition.

Protection des yeux et de la peau

Lors des tâches impliquant beaucoup de manipulations, porter des gants et une combinaison lâche au cou et aux poignets.

Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale.

Après les manipulations, rincer à l'eau les parties de la peau qui auraient pu être exposées.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée en cas de concentrations excessives en poussières ou autre contaminant.

Pour les concentrations inférieures à la valeur limite, la protection respiratoire (de type FFP2) est optionnelle.

Information et formation des opérateurs

Les opérateurs doivent être informés sur :

- les tâches impliquant le produit.
- les règles internes concernant le tabagisme.
- les règles concernant la prise de nourriture et de boissons sur les lieux de travail.
- les tâches nécessitant une protection respiratoire et des vêtements de protection.

Ils doivent être formés :

- aux bonnes pratiques de travail générant peu de poussières.
- à la bonne utilisation des équipements de protection.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat Physique : Solide

Couleur : Blanc

Odeur : Aucune

Densité : 1.2 g/cm³

Solubilité dans l'eau : insoluble

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponible.

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE CHIMIQUE

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 MATIERES INCOMPATIBLES

Pas de matière incompatible connues.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit fini e représente aucun risque connu pour la santé. La source d'exposition la plus courante est la fumée de cigarette contaminées par des poussière de PTFE.

L'inhalation de poussière de graphite naturel peut entraîner, une fibrose pulmonaire, une pneumoconiose avec des symptômes tel qu'une oppression thoracique, un essoufflement, une toux, et des difficultés respiratoire. Lorsque le produit est utilisé comme prévu, des niveaux négligeables de graphite sont émis.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit n'est pas biodégradable.

Pas d'autres informations disponibles

13 PAS D'CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets doivent être éliminés conformément aux prescriptions locales applicables.

14 TRANSPORT

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux selon les règlements applicables au transport, aucune précaution spéciale n'est requise.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Pas de réglementation spécifique, aucune étiquette spécifique n'est requise.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Le règlement européen REACH fixe les règles de communication des informations relatives aux matières dangereuses au moyen de fiche de données de sécurité (FDS). Ce produit est défini comme étant un article selon REACH. Pour cette raison, il ne nécessite pas de FDS selon l'article 31 du règlement N°1907/2006.

PBI a décidé de fournir à ses clients sur une base volontaire une fiche de données de sécurité.